



Bordereau Minute

Facilitez la préparation de vos remises avec le bordereau en ligne

Pourquoi choisir le service Bordereau minute ?

Rapide

- Scan via l'application Smartphone Ma CRT
- Calculs automatiques
- Bordereau complété en quelques clics

Pratique

- Reconnaissance des titres non conformes
- Création de liasses
- Fin des erreurs de comptage

Comment ça marche ?

1. Connectez-vous à votre espace personnel sur le site www.crt.asso.fr
2. Enregistrez vos titres et votre bordereau CRT Traitement à l'aide d'une douchette ou saisissez manuellement les références.
3. Complétez votre bordereau CRT Traitement, soit via l'impression automatique, soit via un report manuel.
4. Envoyez votre remise selon vos habitudes. Vos modes d'envoi et de remboursement habituels restent inchangés.



Informations et souscription directement par Internet sur www.crt.asso.fr

CRT S - WBM22

Vous n'avez pas Internet ? 

Retournez le coupon ci-contre complété et signé sous enveloppe non affranchie à :

CRT Services
Service Bordereau Minute
Libre réponse 90214
93908 BOBIGNY CEDEX 9

ou par fax au
01 48 97 70 70

COUPON D'ADHÉSION À BORDEREAU MINUTE

10€ HT⁽¹⁾/mois - 12 mois d'engagement

La CRT Services propose en option de fournir la douchette. Pour connaître les conditions, contactez votre service clients.

En signant le présent document, je souscris à Bordereau Minute et je reconnais avoir pris connaissance et accepté les conditions générales d'affiliation et d'utilisation, et les tarifs reproduits au verso du présent contrat et consultables sur www.crt.asso.fr

Code affilié CRT

N° SIRET

Dénomination sociale

Fait à

Le

Signature et cachet du représentant de la société

(1) Taux de TVA : Métropole 20%

PRÉAMBULE

Les présentes Conditions Générales d'Utilisation complètent les Conditions Générales d'Affiliation, qui régissent les relations des établissements affiliés à la CRT Services (ci-après le(s) Affilié(s)) avec la CRT Services (ci-après la CRT S) et dont les dispositions non contraires aux présentes Conditions Générales d'Utilisation s'appliquent au service BORDEREAU MINUTE.

La souscription au service BORDEREAU MINUTE emporte approbation des Conditions Générales d'Affiliation dont l'Affilié reconnaît avoir pris connaissance et les accepter dans leur version en vigueur à la date de souscription du service.

Les versions en vigueur sont disponibles sur le site internet de la CRT S (www.crt.asso.fr ou www.crt.com.fr pour les DROM) ou sur simple demande au service clients de la CRT S faite en ligne ou par téléphone au 0 892 680 655 (Service 0,40 € / min + prix appel).

Comme les Conditions Générales d'Affiliation, les présentes Conditions Générales d'Utilisation sont susceptibles d'être modifiées après une information donnée par tous moyens par la CRT S ou par les Émetteurs concernés aux Affiliés.

Les Conditions Générales d'Affiliation et d'Utilisation applicables à un envoi sont celles en vigueur à la date du dépôt de cet envoi en centre de collecte, de prise en charge par le transporteur ou de sa réception par la CRT Traitement.

ARTICLE 1 – OBJET

1.1. Le service BORDEREAU MINUTE est un service payant optionnel de la CRT S destiné aux Affiliés de la CRT S, afin de préparer en ligne le bordereau de remise des Titres Restaurant et des Chèques d'Accompagnement Personnalisé (ci-après désignés les « Titres »). A cet effet, sont proposées les prestations suivantes :

- Après lecture des Titres par douchette ou scan par smartphone (cf. article 2.2), enregistrement des données de lecture sur l'espace personnel de l'Affilié,
- Reconnaissance des Titres non conformes et affichage d'un message d'erreur lorsque l'Affilié scanne les Titres ou les enregistre manuellement sur son espace personnel,
- Gestion des liasses : les liasses permettent de créer des sous-ensembles de Titres au sein d'une même remise (Référence au choix : date, nom d'équipier, arrêté de caisse, service : midi ou soir...),
- Automatisation des calculs (quantité de Titres et somme des valeurs faciales) pour chaque remise,
- Enregistrement et impression des données à reporter sur le bordereau de remise personnalisé CRT T (cf. article 2.3),
- Consultation de l'historique des remises et mise à disposition de fichiers de gestion.

L'utilisation du service BORDEREAU MINUTE ne dispense pas l'Affilié de déposer ses remises en Centre de collecte ou au siège de la CRT Traitement par tout autre moyen de son choix sous sa responsabilité, ou encore selon la formule éventuellement souscrite par ailleurs, accompagné du bordereau ainsi préparé.

1.2. Le service BORDEREAU MINUTE étant optionnel, les Affiliés ayant souscrit à ce service conservent la possibilité de déposer leurs remises de Titres sans enregistrer au préalable leurs Titres sur leur espace personnel et selon les modes ci-dessus.

ARTICLE 2 – MODALITÉS D'UTILISATION

2.1. Acceptation

Il appartient à l'Affilié de procéder aux vérifications préalables à sa remise et de préparer sa remise conformément aux normes de la CRT S détaillées à l'article 4 des Conditions Générales d'Affiliation.

2.2. Enregistrement des Titres

L'Affilié enregistre ses Titres :

- en recopiant manuellement le code numérique (composé de 24 caractères) de chaque Titre sur son espace personnel accessible via le site de la CRT S (www.crt.asso.fr ou www.crt.com.fr pour les DROM),
- via un système de lecture de titres de type douchette (modèles compatibles disponibles dans le commerce ou modèle proposé à l'achat en option lors de la souscription au service),
- via l'application « Ma CRT » disponible sur smartphone ou tablette.

Chaque enregistrement peut être effectué sur plusieurs jours.

Après avoir enregistré l'ensemble des Titres contenus dans sa remise, l'Affilié enregistre son bordereau de remise pré-imprimé, fourni par la CRT S lors de la souscription du contrat d'affiliation, puis avec chaque règlement ou sur simple commande auprès de la CRT S, via le même système de lecture de titres que précédemment ou en recopiant manuellement le code alphanumérique (composé de 17 caractères).

2.3. Données du bordereau

L'enregistrement des Titres sur l'espace personnel de l'Affilié permet de calculer automatiquement : la quantité et le montant global (somme des valeurs faciales) des Titres contenus dans la remise, et de donner au hasard les numéros d'un Titre de chaque Émetteur contenu dans la remise.

L'Affilié situé en métropole peut choisir de reporter manuellement ces données sur son bordereau personnalisé pré-imprimé ou d'utiliser l'impression automatique (impression d'un fichier au format PDF) étant précisé que l'équipement d'impression n'est pas fourni par la CRT S et demeure sous la responsabilité de l'Affilié. Pour des raisons logistiques et techniques, l'Affilié situé dans les DROM reportera manuellement les données sur son bordereau personnalisé pré-imprimé, sans possibilité d'impression.

2.4. Envoi de la remise

L'Affilié s'engage à faire parvenir sa remise suivant les modalités et dans le respect des délais définis dans les Conditions Générales d'Affiliation à la CRT S (article 4) et applicables à tout envoi de remise.

2.5. Refus de remboursement

La CRT S ne procédera pas au remboursement des Titres invalides, périmés ou déjà remboursés. Il appartient aux Affiliés de prendre toute précaution au moment de la remise de Titres par le bénéficiaire, la CRT S ne pouvant être tenue d'une quelconque responsabilité à cet égard. L'attention des Affiliés est attirée sur le fait que la CRT S assure le règlement des Titres sur la base des éléments de lecture des Titres physiques réceptionnés et traités par la CRT T. Ces éléments de lecture étant vérifiés préalablement au remboursement par l'Émetteur concerné qui s'assure de la validité de chaque Titre et non en fonction des Titres qui lui ont été adressés ou présentés pour traitement.

ARTICLE 3 – CONDITIONS FINANCIÈRES

3.1. Les conditions financières du service BORDEREAU MINUTE sont remises à l'Affilié au moment de son affiliation ou de la souscription du service BORDEREAU MINUTE, puis, sont disponibles à tout moment en ligne (www.crt.asso.fr ou www.crt.com.fr pour les DROM) et peuvent être envoyées sur simple demande faite en ligne ou par téléphone au service clients de la CRT S. Ces conditions sont susceptibles d'être modifiées à tout moment après une information donnée par tous moyens par la CRT S ou par les Émetteurs concernés aux Affiliés.

3.2. Le règlement de cet abonnement s'effectue mensuellement sur la base de prélèvements sur les sommes remboursées au moment de la 1^{ère} remise du mois effectuée par l'Affilié, indépendamment de l'utilisation effective ou non du service. Si l'Affilié ne remet pas de Titres pendant plusieurs mois,

la somme des frais d'abonnement due, sera déduite de la première remise suivante effectuée.

ARTICLE 4 – RESPONSABILITÉ ET EXCLUSIONS

4.1. Les données de gestion, fournies en ligne par la CRT S dans le cadre de cette prestation, représentent un service d'aide à la gestion mais ne constituent pas d'éventuels justificatifs susceptibles d'être opposés à toute administration, à un tiers, ou même à la CRT S.

4.2. Les données sont fournies par la CRT S, en ligne, sous des formats destinés à être intégrables par des logiciels de gestion ou tableurs usuels. La CRT S ne peut néanmoins garantir une parfaite compatibilité avec un logiciel ou une version de logiciels spécifique ou une version de logiciels précise et ne saurait être tenue pour responsable de toute perte ou altération, indirecte ou directe, de données dans les systèmes informatiques de l'Affilié qui pourrait résulter de l'intégration des données fournies par la CRT S.

4.3. La CRT S ne saurait être tenue pour responsable des dysfonctionnements techniques, notamment liés à la maintenance ou à une coupure des flux pouvant entraîner une interruption momentanée du service.

4.4. Ni les données enregistrées dans l'espace personnel de l'Affilié via le présent service, ni les données reportées sur le bordereau n'engagent la CRT S ou la CRT Traitement sur la validité ou l'existence des Titres ou encore le montant des sommes à rembourser. Seules les informations de lecture transmises par la CRT Traitement à la CRT S après réception et lecture des Titres reçus sont pris en compte.

4.5. Aucune garantie n'est accordée aux remises non conformes aux stipulations des Conditions Générales d'Affiliation et des autres Conditions Générales d'Utilisation, y compris, les présentes, applicables à l'Affilié.

4.6. La CRT S se réserve le droit de restreindre l'accès au service afin d'assurer la maintenance, dans le cadre de prestations programmées, de sa configuration informatique et des infrastructures mises en œuvre pour la fourniture du service.

ARTICLE 5 – RÉCLAMATIONS

5.1. Délais de prescription des réclamations

Les réclamations et/ou actions relatives au service BORDEREAU MINUTE et mettant en cause la CRT S se prescrivent, quels qu'en soient l'objet et le motif, dans le délai de quatre-vingt-dix (90) jours, à compter du jour de l'enregistrement du fichier de lecture des Titres par l'Affilié sur son espace personnel sur le site de la CRT S (www.crt.asso.fr ou www.crt.com.fr pour les DROM).

5.2. Procédure de réclamation

Toute demande d'indemnisation devra être envoyée par écrit par l'Affilié au service clients de la CRT S à l'adresse suivante : CRT Services, 93731 Bobigny Cedex 9.

5.3. Composition du dossier de réclamation

Aucune recherche ne peut être effectuée à défaut des éléments suivants qui devront donc impérativement être communiqués dans le dossier de demande de réclamation au service clients de la CRT S :

- le nom de l'Affilié et son code Affilié,
- la copie du talon du bordereau CRT Traitement complété,
- la copie du récépissé de dépôt.

5.4. Traitement des réclamations

• Réponse à l'Affilié : la CRT S s'engage à apporter une réponse à la réclamation dans les 60 (soixante) jours de sa réception. À l'initiative de la CRT S, une enquête plus étendue peut se révéler nécessaire afin de clarifier la situation. Dans ces cas, la CRT S en informe l'Affilié en lui demandant, le cas échéant, tout document complémentaire nécessaire à l'instruction de sa réclamation.

Les délais de traitement précités sont alors suspendus.

• Conclusion de l'enquête : la CRT S informe l'Affilié de la conclusion de l'enquête par courrier, mail ou téléphone. La réclamation, si les faits s'avèrent exacts et imputables à la CRT S, pourra donner lieu, le cas échéant, à indemnisation, sous réserve que les documents nécessaires au traitement de la réclamation aient été communiqués et que l'Affilié ait respecté l'ensemble des présentes Conditions Générales. En matière d'indemnisation, il est procédé comme précisé sous l'article 8.5 des Conditions Générales d'Affiliation.

ARTICLE 6 – DURÉE – RÉSILIATION

6.1. L'option BORDEREAU MINUTE est souscrite pour une durée d'un (1) an, renouvelable par tacite reconduction, sauf dénonciation par l'une des parties adressée à l'autre partie au moins deux (2) mois avant la fin de chaque période contractuelle par lettre recommandée avec demande d'avis de réception.

6.2. Le service BORDEREAU MINUTE peut être résilié à tout moment :

- de plein droit pour faute de l'une des parties, sans préavis, ni indemnité, et sans préjudice des dommages-intérêts qui pourraient être dus par la partie défaillante à l'autre partie, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, après mise en demeure adressée également par lettre recommandée avec demande d'avis de réception restée infructueuse pendant un délai de quinze (15) jours à compter de la première présentation du RAR à la partie défaillante ;
- l'option BORDEREAU MINUTE est automatiquement résiliée en cas de perte de la qualité d'Affilié.

6.3. A compter de la prise d'effet de la résiliation, l'accès distant aux applications informatiques ainsi qu'à l'ensemble de ses données et informations accordé à l'Affilié ne sera plus autorisé et celui-ci s'engage à ne plus l'utiliser ou tenter de l'utiliser.

ARTICLE 7 – DONNÉES PERSONNELLES

Les informations personnelles collectées dans le cadre du service BORDEREAU MINUTE font l'objet d'un traitement sous la responsabilité de la CRT Services. Conformément à la réglementation et aux dispositions de l'article 11 des conditions générale d'affiliation, les affiliés bénéficient d'un droit d'accès et de rectification des données les concernant en adressant un message, accompagné d'un justificatif d'identité, à l'attention du délégué à la protection des données (DPO) de la CRT S au 155 avenue Gallieni 93170 Bagnoleu ou par courriel à dpo.crts@crt.asso.fr.

ARTICLE 8 – HIÉRARCHIE

En cas de contradiction entre les clauses des Conditions Générales d'Affiliation et les présentes Conditions Générales d'Utilisation, ce sont ces dernières qui devront s'appliquer au service.

ARTICLE 9 – LOI APPLICABLE ET JURIDICTION

Les présentes Conditions Générales sont soumises au droit français.

Tout litige né de l'interprétation, de l'exécution des présentes Conditions Générales sera réglé conformément aux dispositions de l'article 12 des Conditions Générales d'Affiliation.

Conditions Générales d'Affiliation et Conditions Générales d'Utilisation disponibles en ligne ou sur simple demande au service clients de la CRT Services :

- www.crt.asso.fr (ou www.crt.com.fr pour les DROM)
- 0 892 680 655 (Service 0,40 € / min + prix appel)
- CRT Services - 93731 BOBIGNY CEDEX 9